## LISTE V - (CANADA)

| Numéro<br>du tarif | Désignation des produits   | Taux de base<br>(Taux<br>appliqué) | Taux de<br>consolidation |
|--------------------|--|------------------------------------|--------------------------|
| 43811-1            | Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) spécifiées dans le numéro tarifaire 43803-1, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, ne dépasse pas dix mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins quarante pour cent, le régime du présent numéro sera                    | 15 p.c.<br>(En fr.)                | En fr.                   |
|                    |  |                                    |                          |
| 43812-1            | Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) spécifiées dans le numéro tarifaire 43803-1, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, dépasse dix mille, mais non vingt mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins cinquante pour cent, le régime du présent numéro sera. | 15 p.c.<br>(En fr.)                | En fr.                   |
|                    |  |                                    |                          |
| 43813-1            | Si les articles susnommés, appartenant à une classe ou à une espèce non faite au Canada, doivent servir d'équipement primitif à un fabricant d'automobiles particulières (ayant au plus dix places assises chacune) spécifiées dans le numéro tarifaire 43803-1, dont la production totale, pendant l'année où l'importation est projetée, dépasse vingt mille automobiles semblables complètes, et si le prix de revient de ces voitures, sans compter les droits ni les taxes, provient du Commonwealth britannique pour au moins soixante pour cent, le régime du présent numéro sera                       | 15 p.c.<br>(En fr.)                | En fr.                   |
|                    | <u>'</u>   | <u> </u>                           | 1                        |